

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 25 MAI 2018  
COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Mickael DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

**ABSENT EXCUSE** : Nicolas OSSEDAT

**ABSENT** : Jean-Michel BRISSAY

### **1/ DENEIGEMENT**

Monsieur le maire rappelle les conditions qui ont été fixées entre la commune de Chérier et la commune de St Just en Chevalet concernant le déneigement (délibération du 26 janvier 2018). Il s'agit du déneigement de secteurs en limite des 2 communes. Il sera effectué, sur la zone, par un même prestataire privé pour le compte des 2 collectivités.

La commune de Chérier évoque une convention à passer entre les deux communes et le prestataire et non entre les deux communes. Le maire indique que ce scénario ne lui semble pas le plus adapté mais demande malgré tout au conseil de l'autoriser à signer une telle convention s'il s'avérait judicieux de le faire pour des motifs qu'il n'identifie pas à ce jour.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le maire à signer les conventions que les parties jugeront utiles d'établir pour garantir la plus grande clarté.

### **2/ CONVENTION VOIRIE 2018 - CCPU**

Le conseil municipal autorise M. le maire, à l'unanimité, à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour la réalisation de travaux de voirie supplémentaires à hauteur de 6 197.20 € HT. La CCPU percevra la subvention du conseil départemental et la reversera sur 2 exercices à la commune selon une formule désormais bien rôdée précise le maire.

### **3/ TERRAIN MULTISPORTS DU « VERDILLE »**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'une première réunion préparant le chantier de construction du terrain multisports a eue lieu. Le démarrage des travaux est fixé à mi-juin avec une livraison du terrain aux environs du 14 juillet 2018.

### **4/ BÂTIMENT COMMUNAL RUE DU MONTEILLARD AFFECTE A CE JOUR A LA CURE**

Monsieur le maire distribue à l'ensemble des élus le courrier qu'il a adressé à Monsieur THEVENET, responsable de l'EAP, suite au dernier conseil municipal.

Ce courrier concerne l'accueil de la famille RAMANANANJARA, hébergée pour l'instant au studio communal, au sein du bien rue du Monteillard. Il s'agit de déménager la famille dans ce bien à usage d'habitation et d'étudier une coexistence avec le secrétariat de la paroisse. Le bâtiment le permet par sa configuration, ses caractéristiques de surface et d'équipements sanitaires.

Le maire informe que suite à son courrier il a reçu le Père Bruno MILLEVOYE curé de la paroisse de Saint-Paul en Roannais ayant également en responsabilité la paroisse de St Just en Chevalet. La rencontre a permis d'entériner la solution ci-dessus décrite.

Une prochaine rencontre est prévue le 01<sup>er</sup> juin sur le site pour finaliser les choses et envisager quelques mesures pour rendre les espaces et volumes indépendants.

## 5/ FINANCES LOCALES

A / Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative permettant d'intégrer le résultat de clôture du CCAS au budget primitif de la commune.

B / Monsieur le maire présente le document « de valorisation financière et fiscale 2017 » fourni par la trésorerie. Une lecture rapide de ce document fait ressortir

- des recettes et dépenses de fonctionnement constantes,
- une baisse régulière des dotations de l'Etat,
- un niveau d'endettement en constante diminution depuis 2013

Par ailleurs Pascal PONCET, donne lecture des courriers reçus de Madame SARLES députée de la Loire et de l'Association des Maires de France au sujet de la dotation globale de fonctionnement. Il y est indiqué que la dotation ne baissera plus **dans sa globalité** mais que certaines communes la verront baisser et d'autres augmenter.

## 6/ RAPPORT ANNUEL CONCERNANT STATION D'EPURATION

Monsieur le maire présente le rapport annuel dressé par le département de la Loire dans le cadre de leur mission d'assistance technique et d'auto-surveillance (MAGE).

Ce document indique notamment que des pics sont constatés dus aux rejets de la fromagerie. Le maire précise que la fromagerie étudie la réalisation d'un dispositif de traitement propre à ses effluents qui ne seraient ainsi plus pris en charge par la station communale.

Il indique par ailleurs que le traitement réalisé par le service communal est bien réalisé ce qui est confirmé par l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'une rencontre est prévue avec les constructeurs SUEZ (ex LYONNAISE DES EAUX), l'entreprise SOROC, M. FOUGERE (MAGE) et la municipalité pour régler un petit problème de fissure sur un petit bassin dégraisseur-dessableur (2 mm de diamètre environ). Une intervention aura lieu dans le cadre de la décennale.

## 7/ MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP) / POSTE

Madeleine VEILLAS, adjointe, informe le conseil municipal qu'elle a participé à une matinée consacrée à l'installation de la SAUR à la MSAP déjà implantée au sein du bâtiment de la Poste en partenariat avec LA POSTE.

La SAUR tiendra désormais des permanences dans ces locaux. Il sera possible de régler ses factures, mais aussi de se renseigner, etc...

Pour rappel : La CARSAT, la MSA et Pôle Emploi ont déjà intégré la MSAP.

## 8/ INSTALLATION D'UNE ACTIVITE BROCANTE A L'ETAGE DES LOCAUX COMMUNAUX ROUTE DE ROANNE

Monsieur le Maire informe que Madame et Monsieur LIEVRE (La Chaussessy) ont déposé les déclarations d'urbanisme, les notices d'accessibilité et de sécurité nécessaires à leur future activité de brocante qui s'installera au printemps 2019 à l'étage des locaux communaux route de Roanne (cf. précédents CR). Un cabinet d'architecture a réalisé les plans et les pièces administratives.

Monsieur le Maire propose que, parallèlement, un devis soit demandé en vue d'une réfection totale de la toiture pour que le bien ne se dégrade pas d'avantage et soit sauvegardé durablement (patrimoine industriel / périmètre du château). Des subventions seraient sollicitées et la contraction d'un emprunt envisagée compte tenu du taux d'endettement de la commune et de la recette perçue via le loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe.

## 9/ FLEURISSEMENT

Madame VIETTI informe que la commune de St Just en Chevalet a été citée par le jury lors de la campagne « Fleurir la Loire 2017 » pour sa 1<sup>ère</sup> participation.

La commune s'est à nouveau inscrite pour 2018.

## 10/ COMMUNICATION MUNICIPALE

Monsieur le maire présente la communication municipale qui sera distribuée les semaines 22 et 23.

## 11/DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, a décidé d'octroyer une subvention de 150.00 € à l'Artisanat des Pays d'Urfé pour participer au financement de leurs animations 2018 à savoir :

- L'Artisanat « fait danser crayons et pinceaux » qui a eu lieu les 12 et 13 mai derniers **rentrant dans le cadre du label « Station Verte » de la commune.** Bernard MEIER, adjoint, avait en effet sollicité l'association pour ce portage
- Le textile à St Just en Chevalet, au passé et au présent les 27-28 et 29 juillet 2018
- La décoration s'invite à l'Artisanat des Pays d'Urfé les 29 et 30 septembre 2018

## 12/ PISCINE MUNICIPALE – CONVENTION LOIRE PROFESSION SPORT

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer une convention avec Loire Profession Sport. Cette convention a pour but de définir les modalités de mise à disposition du personnel de surveillance de la piscine pour l'été 2018. Cette année deux BEESAN et trois BNSSA interviendront.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Daniel CHALOT, adjoint, informe l'assemblée municipale que l'entreprise VIETTI va procéder au remplacement des dalles tâchées du plafond de la salle ERA.

- Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée municipale :

\* du courrier reçu de l'Agence Nationale des Fréquences concernant la réception de la TNT qui peut être perturbée par la fréquence qui sera désormais utilisée ( un signalement doit être fait si tel était le cas).

\* du courrier reçu de la Fédération CGT Mines – Energie inquiet pour le service public de l'énergie

- Monsieur le maire informe qu'une centrale solaire devrait-être implantée sur la commune de St Priest-la-Prugne sur le site « le Limouzat » ayant accueilli par le passé les mines d'uranium. Le dossier est consultable.

- Monsieur le maire indique que Madame la Députée Nathalie SARLES rencontrera le 08 juin les maires de la CCPU.

- Monsieur le maire communique des dates de manifestations, RDV, réunions et/ou invitations suivantes :

- Fête de l'école publique le 26 mai 2018 à 17 h salle ERA
- Marche des « cobayes » - Passage à CREMEAUX le 31 mai puis à la Tuilière
- Manifestation locale le 02 juin contre les mesures gouvernementales
- Avenir sportif / barbecue de fin de saison : 03 juin 2018 à partir de 15 h 00
- Badminton : apéritif le 16 juin à la fin du tournoi organisé à la salle de sport
- Fête de la Musique organisée par l'école de musique le 21 juin
- Réunion publique « le radon dans vos habitations » le 22 juin à 20 h 30 salle ERA
- Artisanat : 27-28-29 juillet : tissage à St Just en Chevalet / 29 – 30 septembre : décoration en tout genre
- Concert Eglise : 03 Aout 2018 0 20 H 30
- Classe en 8 : le 22 septembre 2018

Enfin, Monsieur le maire précise qu'il est intervenu auprès d'administrés pour des questions relatives à l'urbanisme.

La séance a été levée à 22 h 00